

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/09/2017

Dossier complet le :

12/10/2017.

N° d'enregistrement :

2017-005493

1. Intitulé du projet

Campagne de reconnaissances hydrogéologiques à Malvési sur la commune de Narbonne.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Stephan

Prénom JOLIVET

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AREVA NC Malvési

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Stephan Jolivet, Directeur d'établissement

RCS / SIRET

3 0 5 | 2 0 7 | 1 6 9 | 0 0 5 6 9

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 27° d) | Réalisation de 3 à 4 forages de reconnaissances hydrogéologiques d'une profondeur supérieure à 100 m : forage FR2: 80-100m* / forage FR3: 140-180m* / forage K1': 110-130m* / forage K3': 130-150m*. (*): profondeur estimée d'après les connaissances géologiques du secteur d'implantation. Nous considérons une incertitude de plus ou moins 20% sur la profondeur finale des forages pour la catégorisation du projet vis-à-vis du seuil réglementaire (100 m). |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 6 forages de reconnaissances hydrogéologiques sur les terrains de AREVA NC Malvési dont 3 à 4 auront une profondeur supérieure à 100m.

Les forages auront les profondeurs estimées suivantes: FR1: 60m / FR2: 80-100m / FR3:140-180m / K1': 110-130m / K2: 60-70m / K3': 130-150m. Ils seront réalisés en destructif et/ou carotté. Le programme d'investigations associé comprendra: des prélèvements et analyses, des essais hydrauliques (type essais de perméabilité), des diagaphies instantanées et géophysiques. Les ouvrages seront équipés en piézomètres: forages FRn crépinés dans les formations Oligocènes, et forages Kn crépinés dans les formations Jurassiques. Les masses d'eau recoupées seront isolées de celles crépinées. Les formations alluviales d'âge quaternaire seront dans chaque cas isolées de l'ouvrage. Les piézomètres seront équipés d'une tête de puits et d'une dalle réglementaires. Des essais de pompages seront réalisés. Des enregistreurs de niveau seront installés.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation des forages de reconnaissance et du programme d'investigations associé permettront d'améliorer les connaissances géologiques et hydrogéologiques des formations Oligocènes et Jurassiques au niveau du secteur de Malvési.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation de 6 forages destructifs et/ou carottés dont 3 à 4 auront une profondeur supérieure à 100m. La durée du chantier est estimée à 3 mois à partir du second semestre 2017. Les ouvrages seront réalisés sur des terrains dont la maîtrise foncière est assurée par AREVA NC Malvési.

Au cours du chantier la création des forages permettra la réalisation:

- de coupes géologiques,
- d'échantillonnages,
- d'analyses,
- d'essais hydrauliques (type essais de perméabilité),
- de diagraphies instantanées et géophysiques,
- de piézomètres de reconnaissance et suivi des formations Oligocènes et Jurassiques,
- d'essais de pompages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les forages seront équipés d'enregistreurs de niveaux afin de pouvoir suivre la piézométrie en continu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure de déclaration au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement:

- 6 forages de reconnaissances hydrogéologiques / Rubrique 1.1.1.0. Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|----------------------------|-----------|
| Profondeurs forages : | |
| FR1 | 60 m |
| FR2 | 80-100 m |
| FR3 | 140-180 m |
| K1' | 110-130 m |
| K2 | 60-70 m |
| K3' | 130-150 m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse:

AREVA NC Malvési
Zone industrielle Malvesy
BP222
11100Narbonne

GPS: 43.212964, 2.978815

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de Narbonne, département de l'Aude (11) |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Arrêté Préfectoral n°99 1240 du 6 mai 1999 portant classement au bruit des infrastructures terrestres sur la commune et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments à construire à leur voisinage. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet dans la zone tampon du Canal du Midi inscrit au patrimoine de l'UNESCO. Forages à 400 mètres et plus de l'Oppidum de Montlaurès, classé monument historique. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de prévention des risques littoraux, approuvé par Arrêté Préfectoral n° DDTM-SPRISR-2016-029 le 26/10/2016. Plan de prévention des risques d'inondation du Rec de Veyret, approuvé par Arrêté Préfectoral n°2008-11-4991 du 08/09/2008. Plan de prévention des risques d'inondation des Basses Plaines de l'Aude, approuvé par Arrêté Préfectoral n°2008-11-4988 du 08/09/2008. Plan de prévention des risques technologiques d'Areva NC, approuvé par Arrêté Préfectoral n°2013-0001 du 23/01/2013. Le porter à connaissance relatif aux risques technologiques aux abords du site des Ateliers d'Occitanie. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lagunes de COMURHEX: Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZRE de l'Aude médiane. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Voir annexe 6. Site Natura 2000 le plus proche à 3 km au nord: FR9101436 - Cours inférieur de l'Aude- directive habitats faune flore. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Canal du Midi à 1,7 km à l'ouest. Oppidum de Montlaurès à 400 m au nord ouest. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des prélèvements d'échantillons d'eaux pour analyses physico-chimiques seront réalisés dans les eaux souterraines des formations de l'Oligocène, du Jurassique. Des essais de pompage seront réalisés pour connaître les caractéristiques hydrogéologiques des formations de l'Oligocène et du Jurassique. Les débits de pompage seront de l'ordre de 1 à 5 m ³ /h sur une durée temporaire. L'impact sur la ressource en eau sera négligeable. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet consiste en une campagne de reconnaissances hydrogéologiques. Les investigations réalisées n'auront pas d'impact significatif sur les masses d'eau en phase opérationnelle. En phase d'exploitation, le suivi piézométrique n'aura pas d'impact sur les eaux souterraines. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les excédents en matériaux se limitent aux cuttings et carottes issues des forages. Les matériaux seront conservés sur site dans des contenants à échantillons adaptés pour la réalisation d'analyses sédimentologiques. Les excédents éventuels seront entreposés sur site en vue de leur valorisation ultérieure sur un chantier du site, ou feront l'objet d'une gestion vers une filière adaptée : valorisation ou stockage. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ouvrages auront une très faible emprise en surface : tête de puits et machine de forage le temps des travaux. Les terrains d'assise sont constitués de friches régulièrement débroussaillées dans le cadre de l'entretien des abords du site industriel, et de sols anthropisés (voirie, remblais industriel). L'impact sur la faune et la flore sera très faible en phase de chantier (nuisances temporaires), et nul en phase d'exploitation. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Implantation sur des terrains industriels, et terrains en friches propriété d'AREVA NC. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Forages situés dans le périmètre industriel et dans le périmètre du PPRT d'AREVA NC hors des limites de site. Les travaux seront encadrés par les procédures de sécurité du site d'AREVA NC Malvési. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les forages K2, K3' et FR3 sont implantés en zone d'extension des crues (Ri3) de l'Aude d'après le PPRI des Basses Plaines de l'Aude. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Amené-repli du matériel de forage : de l'ordre de deux à trois poids lourd. Amené des fournitures : de l'ordre d'un à deux poids lourds par forage. Amené-repli du personnel (foreurs, techniciens de mesure, maître d'œuvre): moins de 5 véhicules légers par jour pendant 3 mois. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Émissions temporaires de bruit lors des opérations de forage : bruit de la machine de forage. Les habitations les plus proches sont la ferme de Montlaurès à plus de 300m du forage K1, celles au lieu-dit "Bougna" à 600m du forage K3', et celles du lieu dit "Livière Haute" à 360m de FR3 . Les engins de chantier respecteront la réglementation en vigueur en terme d'émissions sonores. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les opérations de forage engendreront potentiellement des vibrations très faibles (marteau fond de trou) limitées à un périmètre de quelques mètres autour de l'outil de foration et rapidement amorties par le sol. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les zones de forage seront potentiellement éclairées par les engins de chantier par temps de faible luminosité, essentiellement les matin et fin d'après-midi en période hivernale. Les forages seront potentiellement situés dans la zone d'influence du halo lumineux émis par les éclairages de l'usine de Malvési en période de faible luminosité. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux souterraines pompées lors des essais de pompage (1 à 5 m3/h) seront rejetées dans le réseau d'eau pluvial le plus proche. L'exutoire principal est le canal de Tauran. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les opérations généreront de très faibles volumes de déchets de chantier : cuttings de forage non échantillonnés, déchets banaux (emballages de fournitures, etc...). Ce déchets seront triés et gérés selon les procédures de gestion déchets de l'usine de Malvési. |

| | | | | |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets négatifs principaux associés au projet sont :

- le bruit des engins en phase de forage ;
- les rejets temporaires d'eaux souterraines lors des pompages d'essais vers le réseau d'eaux de surface.

Les engins déployés pour la campagne de reconnaissances hydrogéologiques respecteront la réglementation en termes d'émissions sonores. Les riverains les plus proches sont éloignés des zones de chantier. Les nuisances sonores pressenties seront négligeables voire nulles.

Les rejets d'eaux souterraines seront temporaires et de faible débit, compatibles avec les capacités du réseau pluvial à l'exhaure. Les eaux rejetées proviendront d'une part de l'aquifère du Jurassique, de qualité compatible avec le milieu récepteur constitué par le canal de Tauran, lui même alimenté par la source de l'Oeillal qui constitue l'exutoire principal de l'aquifère. D'autre part les eaux rejetées proviendront potentiellement de niveaux rencontrés dans couches les plus perméables de l'Oligocène. Ces eaux souterraines ne sont pas réputées problématiques d'un point de vue qualitatif.

Ces effets, très limités dans le temps, n'auront pas de caractère négatif notable sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'investigations a pour objectif de parfaire les connaissances scientifiques sur l'environnement hydrogéologique local de Malvésí. Les impacts environnementaux associés aux travaux de faible ampleur et au suivi des piézomètres sont limités et pressentis négligeables pour l'environnement et la santé humaine.

En ce sens, une évaluation environnementale permettant de mieux quantifier et qualifier les impacts et mesures environnementales ne nous paraît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------------|
| Sans objet. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Narbonne

le, 11 09 / 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus